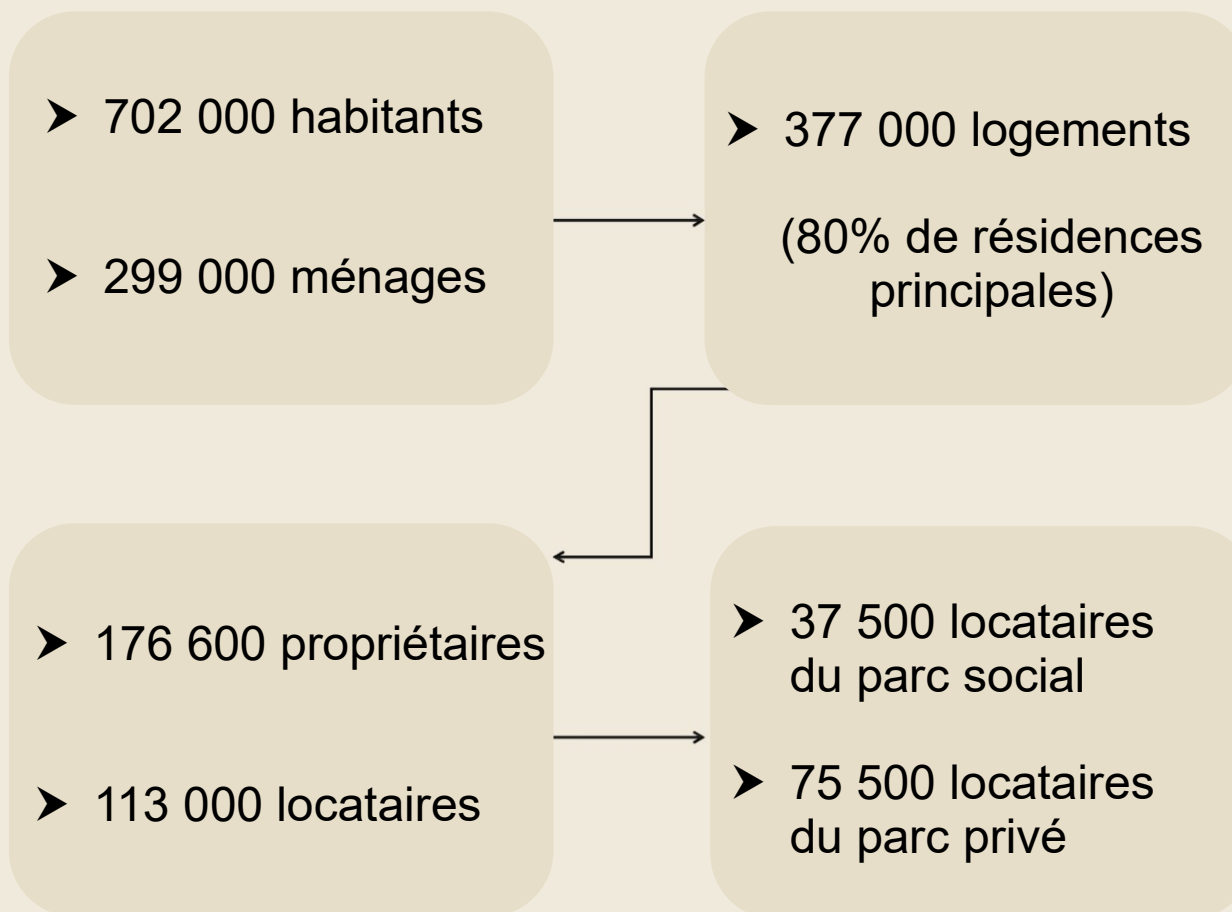




Comité responsable du PDALPD 26 juin 2012



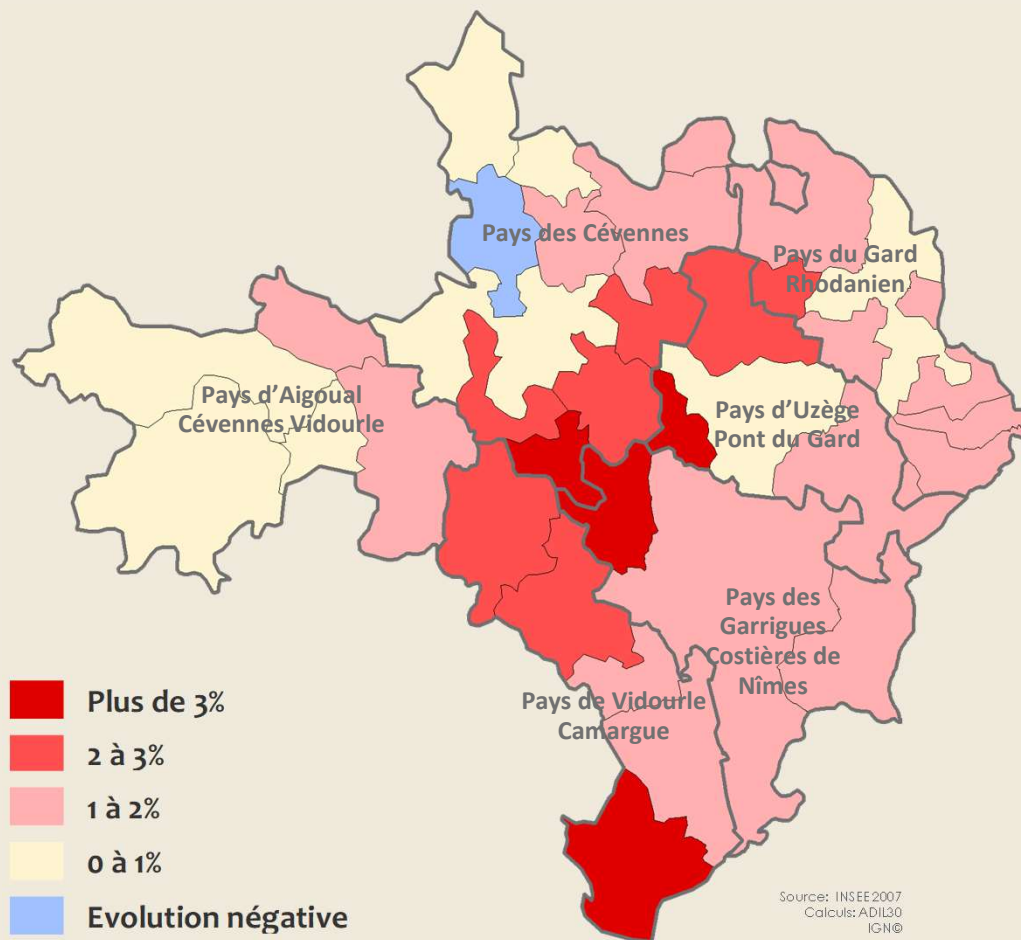
ELEMENTS DE CONTEXTE



Source: INSEE



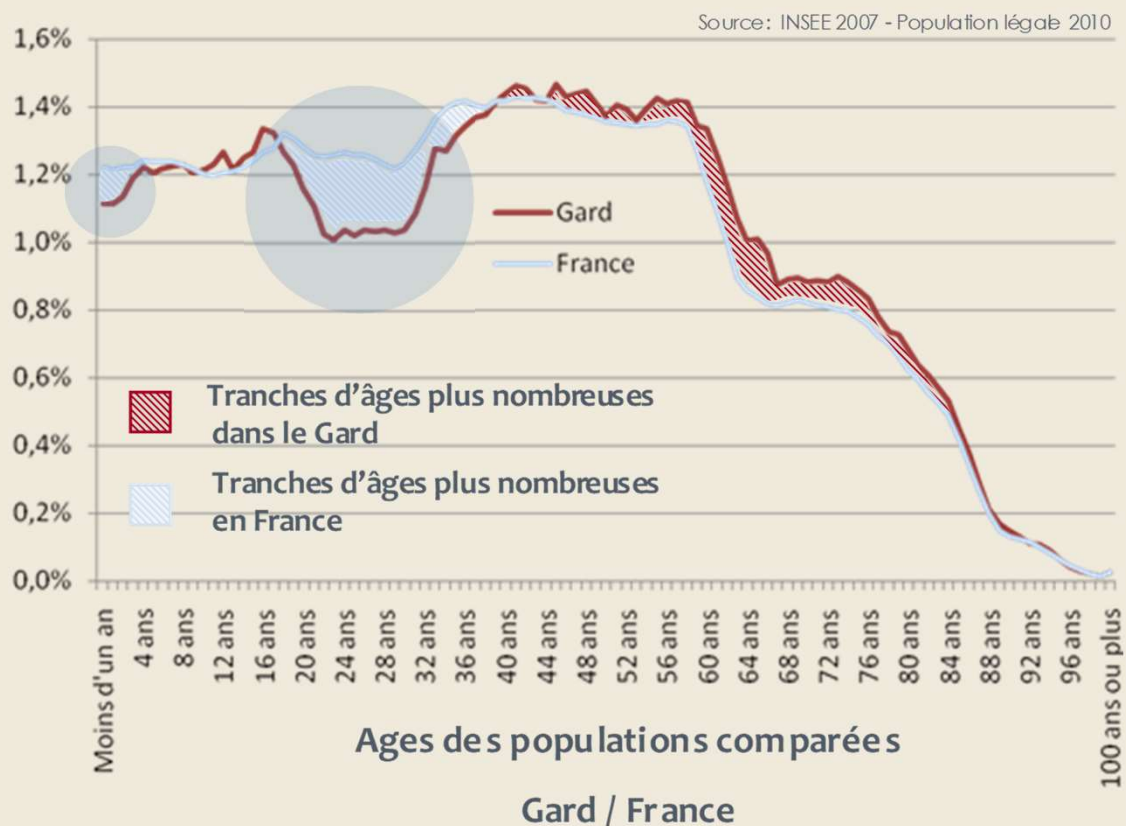
Taux de croissance annuel moyen de la population



- Depuis le dernier recensement (1999):
 - la population gardoise a progressé de 11%
 - Le Gard compte 70 000 habitants de plus
- Le Centre et le Sud Est polarisent la croissance démographique
- Le solde migratoire est en grande partie responsable du dynamisme démographique gardois



Age de la population gardoise au regard de celle de la France

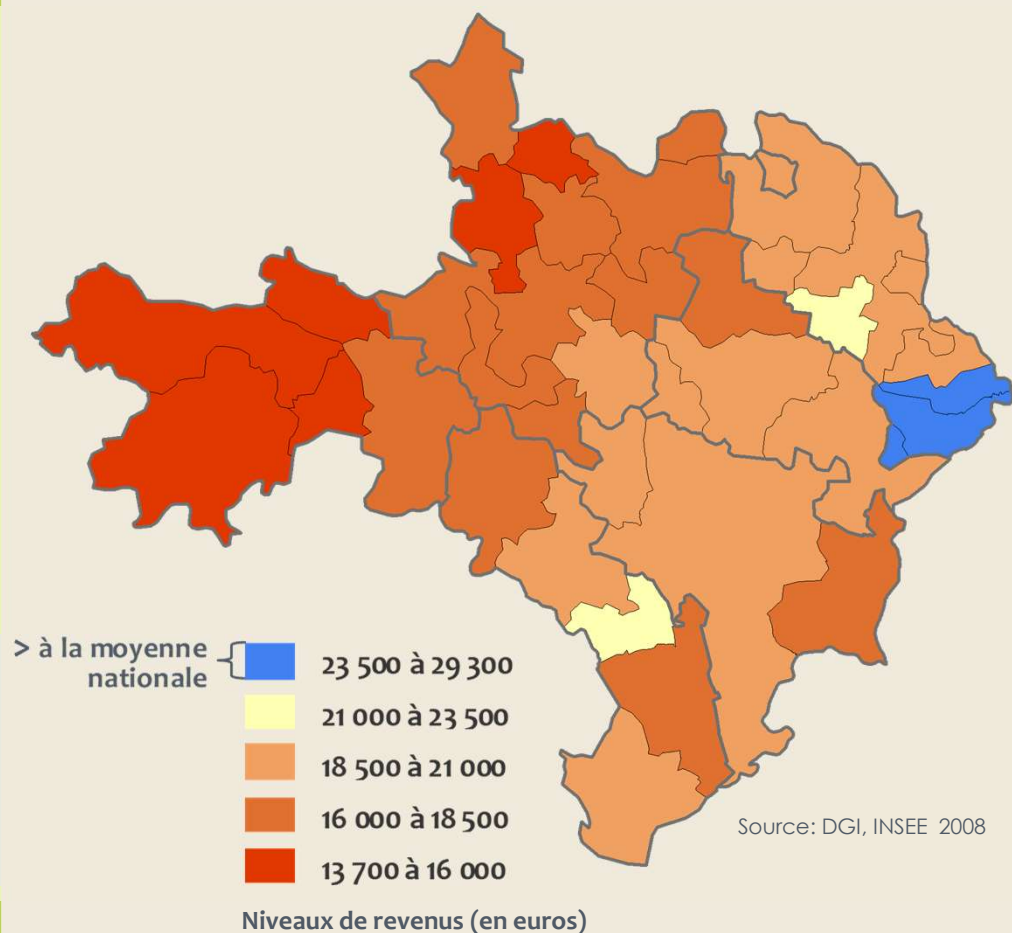


La population gardoise se caractérise par:

- Une sous-représentation des 19-39 ans
- Une faible représentation des enfants de moins de 4 ans



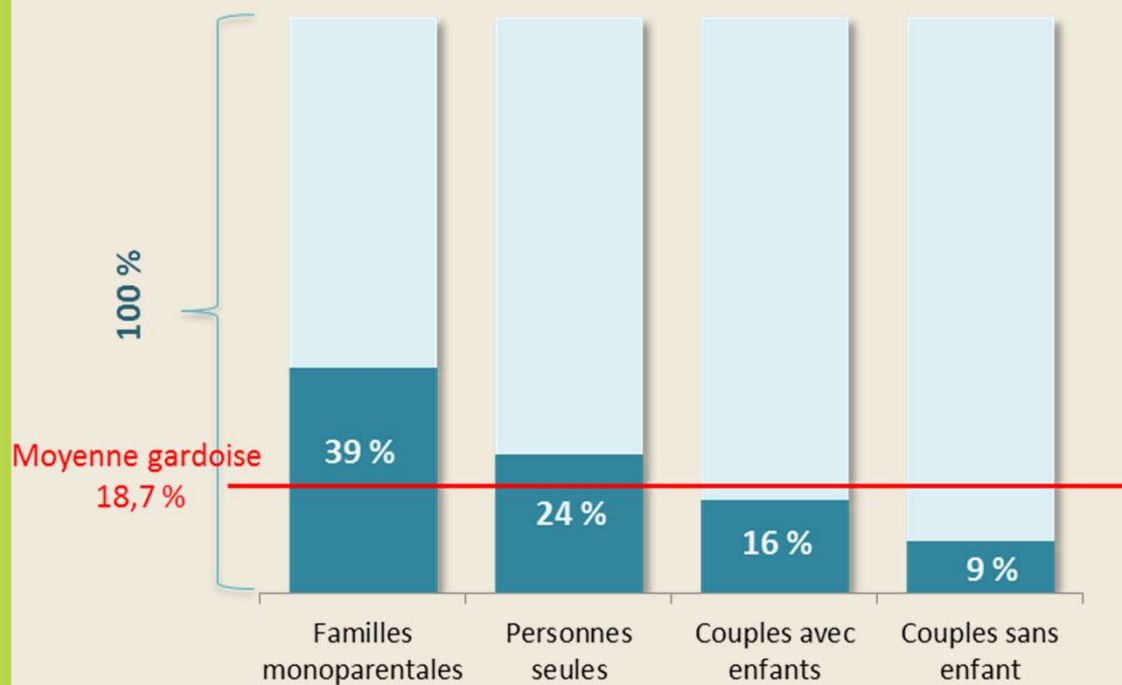
Niveaux de revenus moyen des gardois par EPCI



- Les revenus sont inférieurs à la moyenne française dans la plupart des territoires
- L'Ouest du département, et les zones rurales présentent les revenus les plus bas
- Les travailleurs pauvres sont plus fortement concentrés dans les territoires urbanisés



Part des ménages vivant sous le seuil de pauvreté selon la composition familiale



Source: INSEE

- Près de 19% des ménages gardois vivent sous le seuil de pauvreté (14% en France)
- Ces ménages sont plus nombreux parmi les familles monoparentales et les personnes seules
- Il y a moins de personnes vivant sous le seuil de pauvreté parmi les couples sans enfant



Evolution du nombre de bénéficiaires des minimas sociaux et de la CMUC

	2008	2009	2010
RSA	19 375	20 503	21 470
AAH	9 440	9 720	9 990
API	2 240	3 380	3 340
Total des bénéficiaires de minimas sociaux	31 050	33 600	34 770
CMU-C	69 680	67 620	67 180

➤ Le nombre d'allocataires percevant des minimas sociaux a augmenté de 12 % en 3 ans

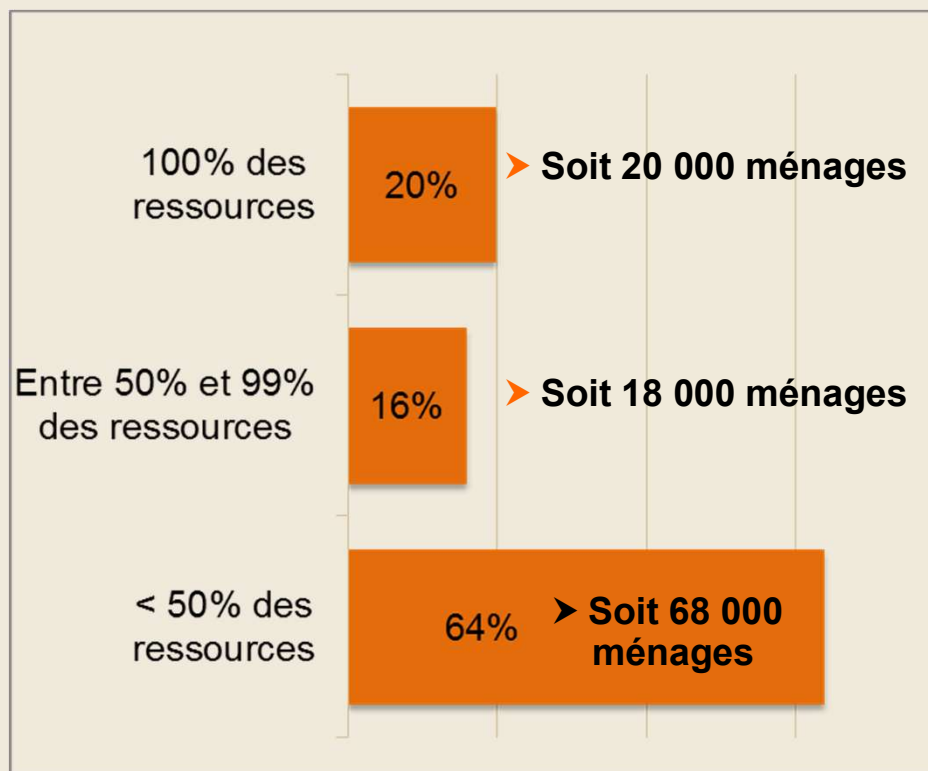
➤ Cette augmentation est bien plus forte que celle de l'ensemble de la population gardoise (2% en 3 ans)

➤ Le Gard compte 70 000 bénéficiaires de la CMUC, soit près de 10% de la population gardoise

Source: CAF 2010



Poids des prestations dans les ressources des allocataires

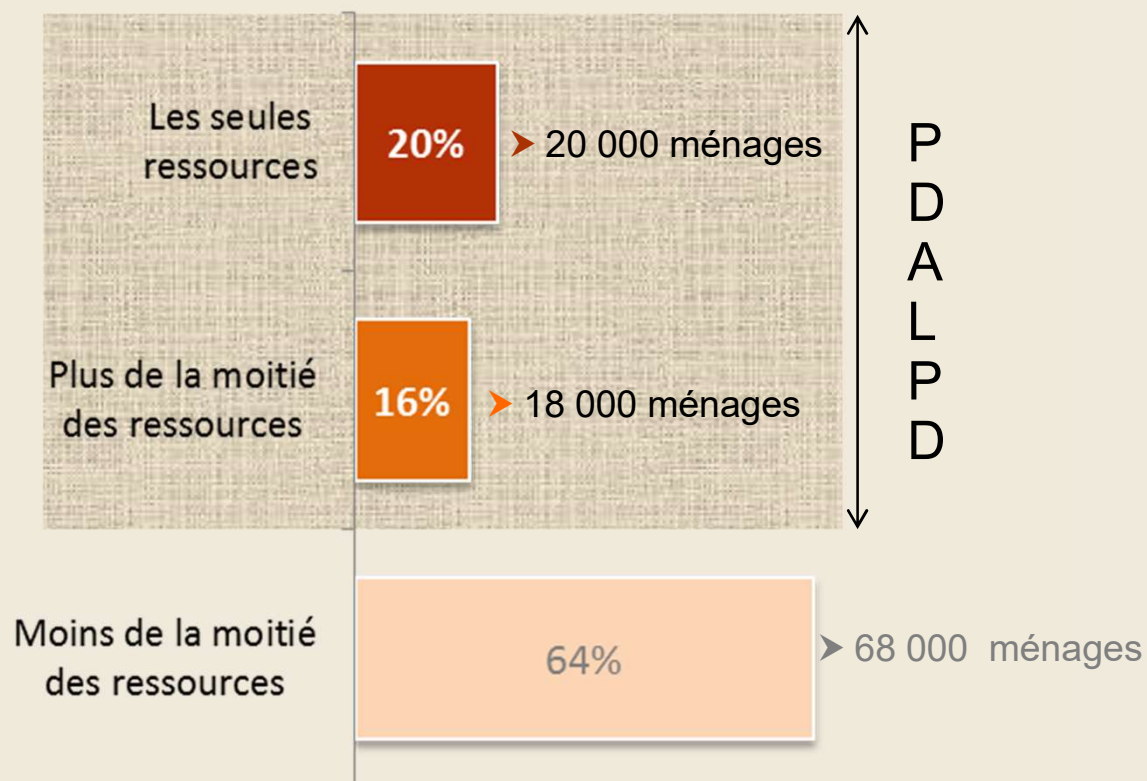


Source: CAF 2010

- $\frac{1}{4}$ des allocataires gardois perçoit une allocation liée à la précarité (RSA socle, AAH, API)
- Les allocations versées par la CAF sont l'unique source de revenus pour 20% des allocataires gardois



Poids des prestations dans les ressources des allocataires CAF

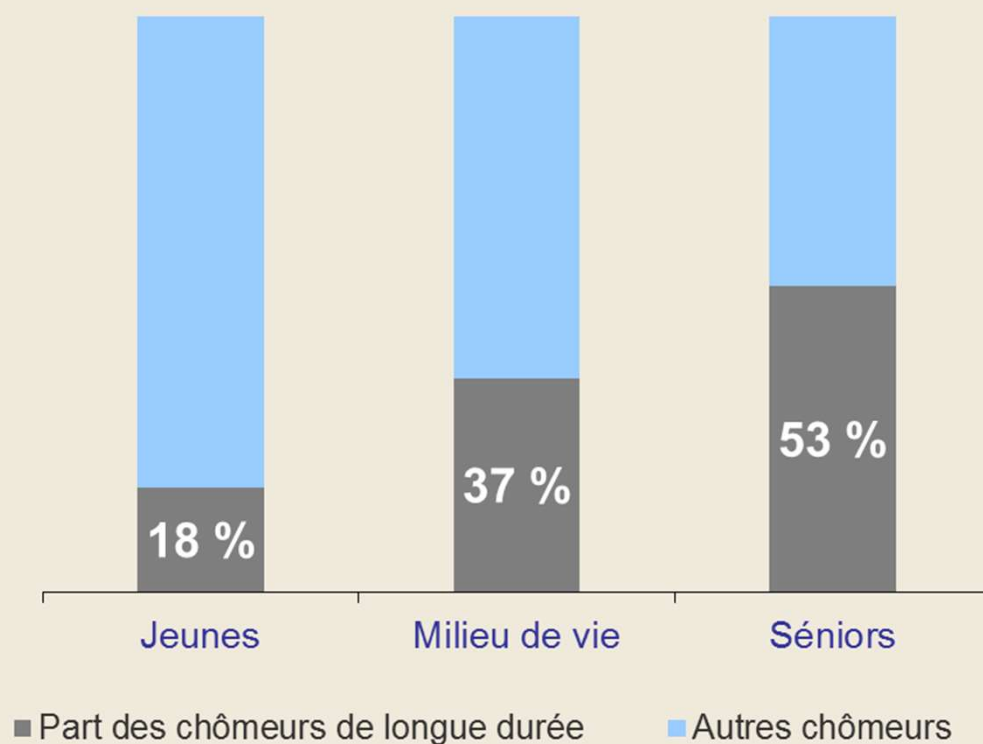


- $\frac{1}{4}$ des allocataires gardois perçoit une allocation liée à la précarité (RSA socle, AAH, API)
- Les allocations versées par la CAF sont l'unique source de revenus pour 20% des allocataires gardois

Source: CAF 2010



Part des chômeurs de longue durée sur les demandeurs d'emploi par catégorie d'âge, dans le Gard, en 2011

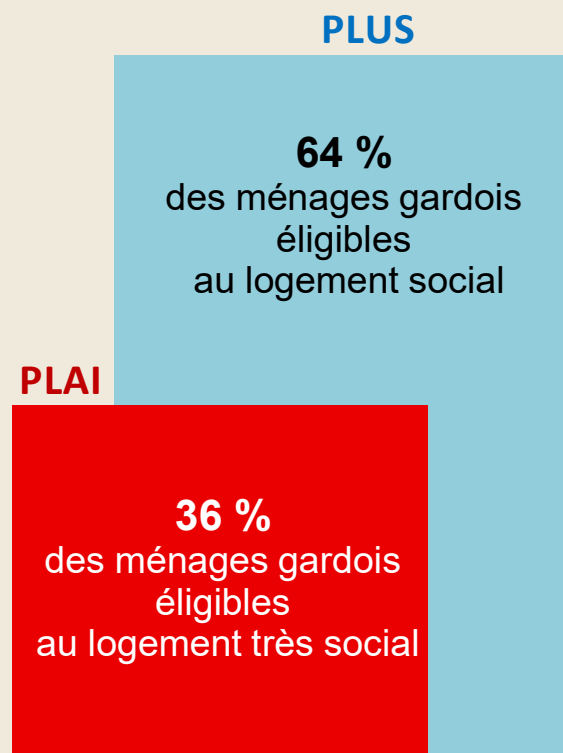


Source: INSEE 2011

- En décembre 2011, le Gard comptait 12,7% de chômeurs (11% en 2008)
- 37% des demandeurs d'emploi sont des chômeurs de longue durée
- La précarité liée à la perte d'emploi touche plus fortement la population des plus de 50 ans



Part des ménages gardois éligibles au parc locatif social et très social

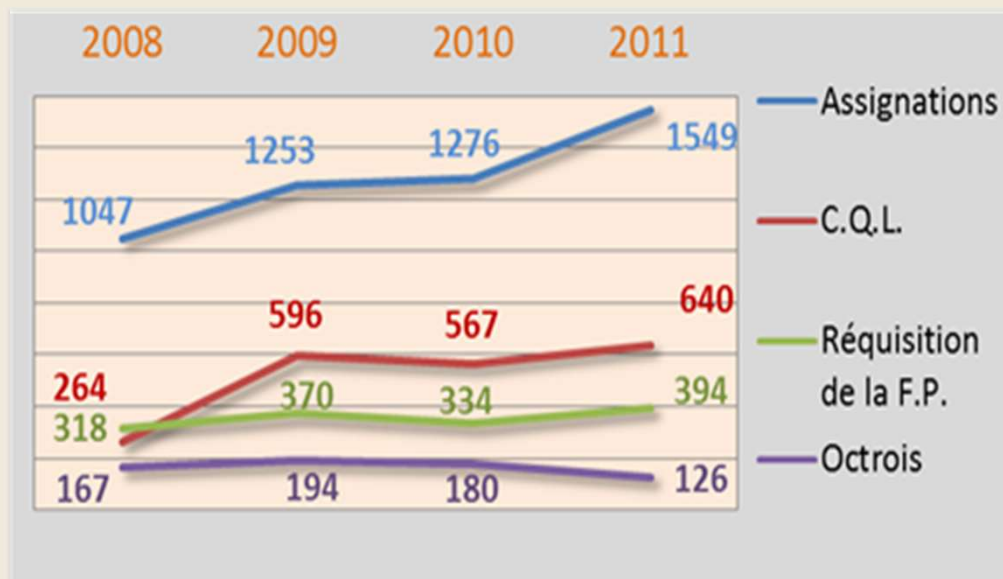


- Près des deux tiers des ménages gardois sont éligibles au parc social
- Près de 4 ménages gardois sur 10 sont éligibles au parc « très social »

Source: DDTM30 – Filocom 2009



Evolution des principaux actes de la procédure conduisant à l'expulsion



Source: DDCS 30

- Le nombre d'assignations en résiliation de bail est en constante progression
- Depuis 2009, les décisions d'octroi de la force publique diminuent



INTRODUCTION

L'évaluation du 5^{ème} PDALPD/PDAHI



- 5 objectifs
- 26 actions
- 11 groupes de travail avec :
 - des pilotes chargés de l'animation
 - un rapporteur pour chaque groupe
- 42 réunions

FÉVRIER 2012						
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29				

MARS 12						
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL 12							
							1
2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	
16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	30

MAI 12						
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN 12							
					1	2	3
4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	
18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30		

L'évaluation du 5^{ème} PDALPD/PDAHI



→ 5 objectifs:

1. Développer et améliorer l'offre de logements pour le public du Plan

Groupe 1 : Créer du logement accessible dans le parc public

Groupe 2 : Créer du logement accessible dans le parc privé

Groupe 3 : Lutter contre l'habitat précaire

Groupe 4 : Promouvoir le logement décent et lutter contre l'habitat indigne

Groupe 5 : Favoriser l'évolution des structures relevant de l'Accueil/Hébergement/Insertion, renforcer et diversifier l'offre de logements adaptés et rechercher des solutions alternatives d'hébergement

2. Optimiser le rapprochement entre l'offre et la demande

Groupe 6 : Capter des logements dans le parc privé

Groupe 7 : Optimiser le rapprochement entre offre et demande dans le parc social public

3. Solvabiliser et accompagner les ménages

Groupe 8 : Accompagner Vers et Dans le logement

5. Renforcer la gouvernance et le pilotage du Plan

Groupe 10

4. Prévenir les expulsions domiciliaires

Groupe 9

+ Action 26 : Lutter contre la précarité énergétique

Groupe 11

L'évaluation du 5^{ème} PDALPD/PDAHI



→ Un travail permettant
d'aller bien au-delà du simple bilan

- ✓ Clarifier les interactions entre les différents dispositifs, notamment ceux ayant été créés durant le 5^{ème} PDALPD (DALO, CCAPEX, SIAO...)
- ✓ Redéfinir les composantes de l'action publique et se les réapproprier collectivement (exemple de la mobilisation des logements dans le parc privé)
- ✓ Mieux appréhender la façon dont les acteurs locaux peuvent mettre en œuvre, en tenant compte des réalités de terrain, les dispositifs du PDALPD
- ✓ Se re-questionner sur nos pratiques

*Au-delà de la rédaction, l'ensemble de ce travail nous aidera
à maintenir la lisibilité de notre action commune,
et sa bonne coordination,
pendant toute la durée du 6^{ème} PDALPD*



Objectif 1: développer et améliorer
l'offre de logement

GROUPE 1:

Créer du logement accessible
au public du Plan
dans le parc public

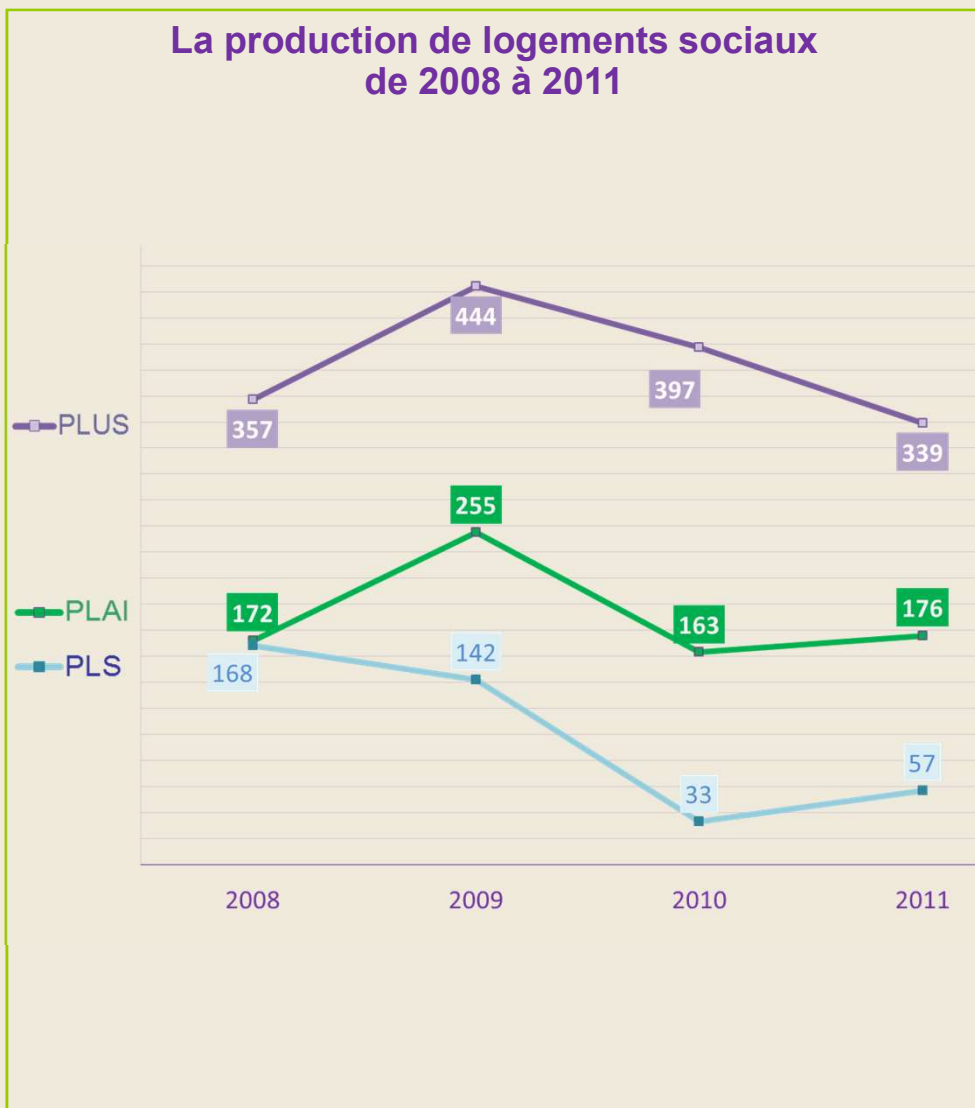
Action 1 : Produire des logements PLUS et PLAI

Action 2 : Produire des logements d'insertion adaptés



Objectif 1: développer et améliorer l'offre de logement

La production de logements sociaux de 2008 à 2011



➤ Objectif initial :

Produire :

- 210 logements PLAI / an (soit 840 en 4 an)
- 490 logements PLUS / an (soit 1960 en 4 ans)

➤ Réalisé : Logements financés entre 2008 et 2011:

- 766 logements PLAI
- 1537 logements PLUS



POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> + Des objectifs quasiment atteints + Une part de PLAI plus importante + Une répartition géographique étendue 	<ul style="list-style-type: none"> - Mais une programmation insuffisante notamment dans les secteurs tendus - Des loyers plus chers - Non réalisation des objectifs en Logement Intégration Adaptés

POINTS de VIGILANCE

- Un déficit de grands logements
- Loyers parfois trop chers pour le public PDALPD
- Des difficultés à équilibrer les opérations



Des pistes pour le 6^{ème} Plan :

- Encourager la création de P5 (financements, identification des besoins...)
- Réfléchir à la question du coût des logements affectés au contingent préfectoral
- S'appuyer sur le PDH et les PLH pour accroître la production
- Travailler sur les réponses spécifiques (très grands logements, LIA, adaptation handicap)



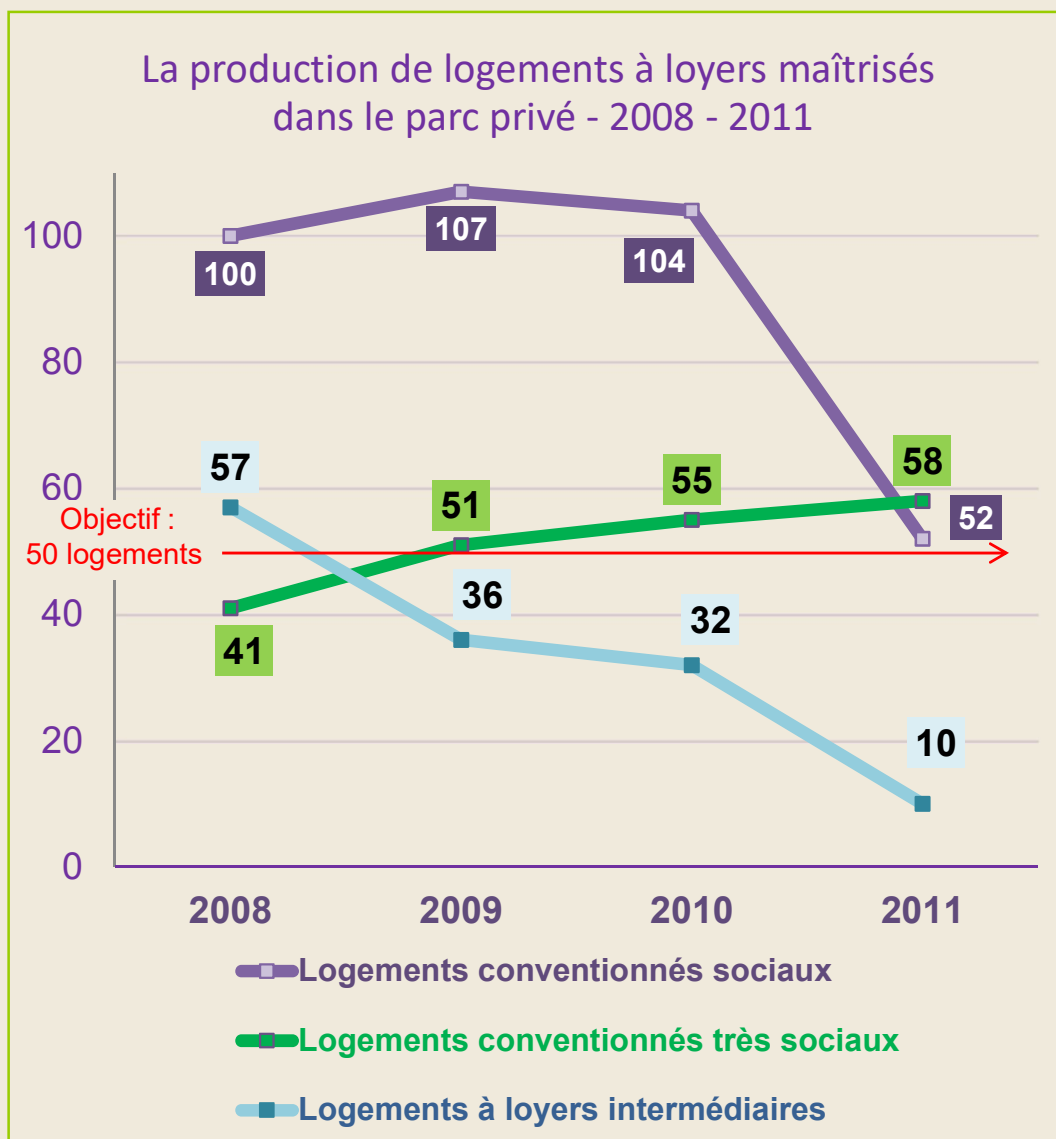
Objectif 1: développer et améliorer
l'offre de logement

GROUPE 2:

Créer du logement accessible
au public du Plan
dans le parc privé

Action 3 : Production de parc privé conventionné

Action 4 : Production de PST conventionnés très sociaux



- Objectif initial :
Produire 50 logements à faibles loyers par an et 110 logements conventionnés
- Réalisé :
Entre 2008 et 2011 :
700 logements conventionnés ont été produits,
dont 205 logements conventionnés très sociaux



POINTS FORTS

- + Des objectifs atteints
- + Des logements vacants et insalubres traités
- + Des logements intéressants de par leur intégration dans la cité

POINTS FAIBLES

- Une réponse insuffisante, notamment en secteur tendu
- Des attributions maîtrisées uniquement pour le PST

POINTS de VIGILANCE

- La réforme de l'ANAH qui change de priorités, au détriment du parc conventionné (priorité donnée à l'insalubrité et aux propriétaires occupants)



Des pistes pour le 6^{ème} Plan :

- Recentrer l'intervention sur des logements « captés » au bénéfice du public du plan
- Intégrer les objectifs de précarité énergétique, notamment dans le cadre du programme « Habiter Mieux »



Objectif 1: développer et améliorer
l'offre de logement

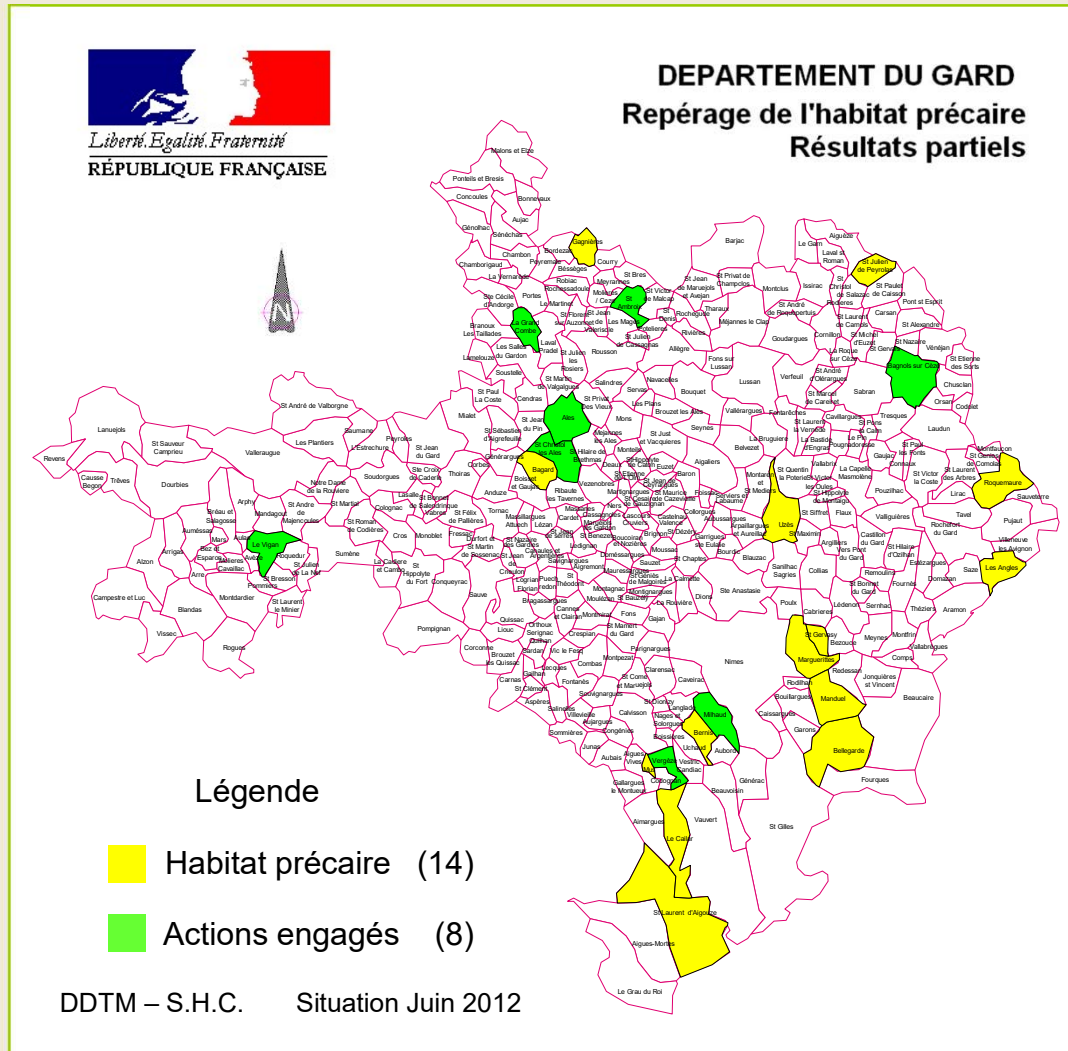
GROUPE 3:

Lutter contre l'habitat précaire

Action 11 : Lutter contre l'habitat précaire



Objectif 1: développer et améliorer l'offre de logement



- 22 situations d'habitat précaire repérées
- 8 territoires sur lesquels des démarches sont en cours





POINTS FORTS

- + Des situations identifiées
- + Création d'une méthodologie d'intervention qui a vu émerger un partenariat fort entre communes/collectivités locales/Etat/associations/familles
- + Création d'instances d'animation et de coordination

POINTS FAIBLES

- Aucun projet de résorption d'habitat précaire n'a abouti
- Une volonté politique encore trop faible face à la complexité de ces projets (recherche de foncier, de financements...)
- Une population marginalisée

POINTS de VIGILANCE

- Des a-priori sur le public vivant en habitat précaire
- Le défaitisme de l'ensemble des acteurs face à des situations sans solution depuis des années
- Les situations d'habitat précaire qui concernent d'autres types de public que les tziganes



Des pistes pour le 6^{ème} Plan :

- Travailler sur les représentations sociales, souvent négatives, que chacun des acteurs peut avoir sur les personnes concernées
- Créer des outils d'information, de formation et de communication, facilitant la recherche de solutions
- Lancer très rapidement une expérimentation sur un territoire à titre d'exemple



Objectif 1: développer et améliorer
l'offre de logement

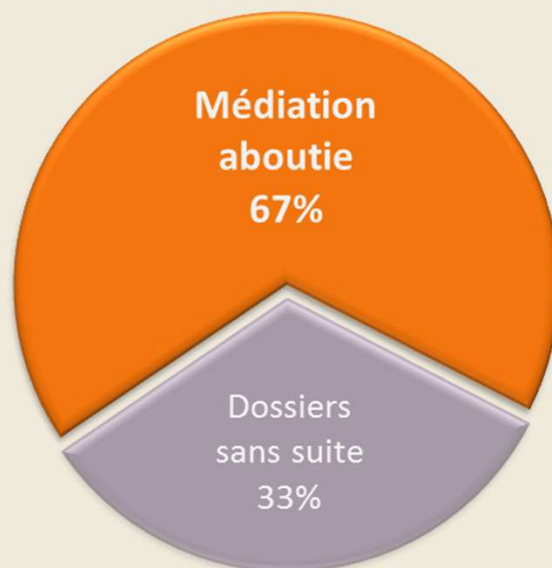
GROUPE 4:

Promouvoir le logement décent
et lutter contre l'habitat indigne

- Action 5 : Promouvoir le logement décent
Action 6 : Observatoire des logements indignes
Action 7 : Lutter contre l'habitat indigne



Bilan de la CPLD de 2008 à 2011



Nombre de dossiers traités	2008	2011
PLHI (Plan de Lutte contre l'Habitat Indigne)	80	134
CPLD (Commissin pour le Logement Décent)	253	403

- Une centaine de logements rendus décents par an
- Soit 10 par mois en moyenne
- Globalement, on assiste à une montée en charge des situations traitées
- 2011 est une année de stabilisation pour la commission



POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> + Tous les signalements sont traités et suivis du début jusqu'à la fin + La forte coordination entre les différents partenaires + Des moyens supplémentaires pour répondre aux publics en marge du dispositif + Objectivation de la qualification de l'état du logement dans le cadre des dispositifs d'aide au relogement 	<ul style="list-style-type: none"> - L'Observatoire n'est pas encore opérationnel - Une réponse inégale des communes au regard de leur responsabilité - Un délai encore trop long dans les procédures d'insalubrité

POINTS de VIGILANCE

- > Un dispositif à saturation à moyens constants
- > Étudier les blocages dans les situations de relogement/ hébergement (insalubrité)
- > Suivre la prise en compte de l'indécence dans le parc social



Des pistes pour le 6^{ème} Plan :

- Renforcer le partenariat avec les communes dans le cadre du RSD et du péril
- Communiquer sur l'aspect coercitif du dispositif sur les propriétaires (relogement, suspension de loyers et travaux d'office)
- Mettre en place l'Observatoire du logement indigne et non décent
- Mettre en place un dispositif de veille à la CAF pour lutter contre les bailleurs indélélicats
- Aider les locataires à engager les procédures judiciaires
- Renforcer notre action sur la lutte contre le saturnisme
- Organiser dans le parc social la médiation sur les situations bloquées et s'assurer du respect du conventionnement

→ Afficher la lutte contre l'habitat indigne en tant qu'objectif à part entière du 6^{ème} PDALPD et intégrer la notion de précarité énergétique



GROUPE 5:

Favoriser l'évolution des structures AHI,
développer l'offre en logement adapté,
rechercher des solutions alternatives
à l'hébergement

PDALPD

Action 8 : Proposer de l'hébergement d'urgence

Action 9 : Accroître l'offre d'hébergement d'insertion

Action 10 : Produire une offre de logement spécifique pour les personnes ne pouvant vivre dans un logement autonome

PDAHI

Fiche 2: Mettre en œuvre un service public de l'hébergement et de l'accès au logement

Fiche 3 : Hébergement généraliste, hébergement/logement d'urgence

Fiche 4 : Hébergement généraliste, CHRS/Stabilisation

Fiche 5 : L'offre de logements adaptés/accompagnés

GROUPE 5: Favoriser l'évolution des structures AHI, développer l'offre en logement adapté, rechercher des alternatives à l'hébergement . **Le SIAO**



Objectif 1: développer et améliorer l'offre de logement

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> + Un seul opérateur, gérant l'urgence et l'insertion + Visibilité des problématiques, homogénéité du traitement des demandes + Contribution locale de 3 pôles ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Seulement 30% des orientations ont abouti - 75% des orientations vers le logement non abouties - Difficultés liées au logiciel informatique de suivi

POINTS de VIGILANCE

- Le suivi des listes d'attente
- L'adéquation des moyens alloués à la structure
- La prise en compte des demandes adressées directement aux structures (sans transit par le SIAO)



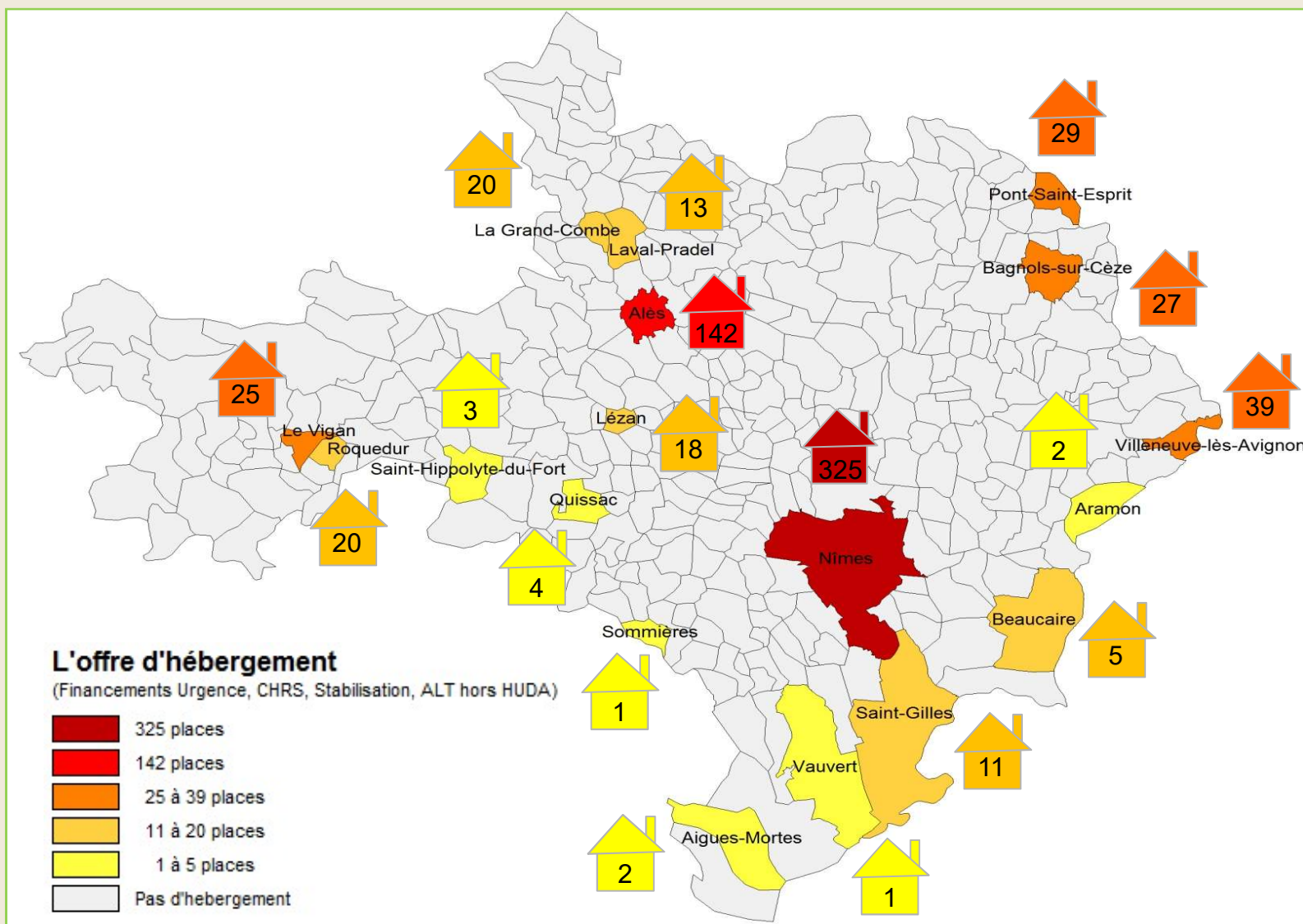
Des pistes pour le 6^{ème} Plan :

- Développer la fonction d'observation du SIAO
- Former des équipes / informer les acteurs: permettre à chacun de se saisir du dispositif
- Organiser la participation des usagers au SIAO

GROUPE 5: Favoriser l'évolution des structures AHL, développer l'offre en L'HEBERGEMENT



Objectif 1: développer et améliorer l'offre de logement



GROUPE 5: Favoriser l'évolution des structures AHI, développer l'offre en logement adapté...

L'HEBERGEMENT



Objectif 1: développer et améliorer l'offre de logement

POINTS FORTS

- + Intérêt d'une offre diversifiée : urgence et insertion, collectif et diffus
- + Un tissu associatif réactif et impliqué

POINTS FAIBLES

- Objectifs de création de places non atteints
- Menaces de fragilisation des structures
- Demandes d'hébergement non satisfaites en augmentation
- Offre inégalement répartie sur le territoire

POINTS de VIGILANCE

- Respect de l'inconditionnalité et de la continuité de l'accueil
- Recensement des besoins en lien avec les territoires



Des pistes pour le 6^{ème} Plan :

- Doter le département d'une offre en places d'hébergement en adéquation avec une demande forte et un niveau de précarité élevé
- Envisager des pistes d'évolution de l'organisation territoriale du secteur AHI
- Améliorer la lisibilité et le suivi de l'attribution de l'ALT à partir d'un travail partenarial sur les territoires



POINTS FORTS

- + Progression rapide de l'offre: 165 places réalisées en pensions de famille (objectif initial: 130) et 45 logements en IML sous-location
- + Diversification et pertinence des réponses
- + Couverture territoriale satisfaisante sur les pensions de familles

POINTS FAIBLES

- Mise en place initiale du dispositif Intermediation Locative (IML) en dehors du partenariat institutionnel
- Les limites du dispositif IML: 18 mois en IML sous-location
- Incertitudes sur les financements de fonctionnement pour les pensions de famille à créer (résidences accueil)

POINTS de VIGILANCE

- Sécuriser les structures portant l'IML
- Maintenir le ciblage du public adapté à ces structures (IML et Pensions de Familles)

GROUPE 5: Rechercher des alternatives à l'hébergement... **LE LOGEMENT ADAPTE (Pensions de familles et IML)**



Objectif 1: développer et améliorer
l'offre de logement

Des pistes pour le 6^{ème} Plan :

- Favoriser une offre de logements adaptés, plus homogène sur les territoires
- Assouplir le dispositif d'IML pour permettre la pratique du bail glissant



**Objectif 2: Optimiser le rapprochement
entre l'offre et la demande**

GROUPE 6:

La captation des logements
dans le parc privé
au bénéfice du public du Plan

Action 12 : Mise en relation, médiation



Bilan évaluation 2008 - 2012 :

Dispositif	Nombre annuel moyen de ménages relogés
Boutique logement	80
Réhabilitation solidaire (PST30)	45
Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)	20
Intermédiation locative (IML)	20
Nombre annuel moyen de ménages relogés dans le parc privé, tous dispositifs confondus	165
Ateliers Recherche Logement	45

- Objectif initial :
Accompagner le relogement de 95 ménages par an, en mobilisant des logements du parc privé, accessibles au public du Plan
- Réalisé :
Avec 165 ménages relogés en moyenne par an, les objectifs du 5^{ème} plan ont été dépassés

GROUPE 6: La captation des logements dans le parc privé au bénéfice du public du Plan



Objectif 2: Optimiser le rapprochement entre l'offre et la demande

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> + Accès au parc privé facilité + Prévention & médiation auprès des ménages avec suivi dans le temps + Parc privé = offre plus diversifiée géographiquement + Loyers adaptés sur petits logements 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance offre/demande - Difficulté à trouver des T4 et + avec des loyers accessibles - Modification réglementation ANAH (PST...)

POINTS de VIGILANCE

- Suivi dans le temps et médiation réactive
- Fragilité du lien et de la coopération avec bailleurs privés
- Suivi des conventions ANAH
- Impact de la modification du règlement de l'ANAH



Des pistes pour le 6^{ème} Plan :

- Développer le service de médiation auprès des propriétaires bailleurs (notamment ceux financés ou conventionnés par l'ANAH), en valorisant l'offre de suivi dans le temps
- Réfléchir à la présentation d'une « offre globale » de service en direction des bailleurs du parc privé
- Intégrer l'agence immobilière sociale « jeunes »



GROUPE 7:

Optimiser le rapprochement
entre l'offre et la demande
dans le parc social

PDALPD

Action 13 : Accompagner l'accès à un logement autonome dans le parc social (sous-location à bail glissant)

Action 14 : Reloger le public prioritaire du Plan

Action 15 : Favoriser les mutations au sein du parc pour le public prioritaire

PDAHI

Fiche n°7 : Réduire les obstacles administratifs liés au logement



Bilan des dispositifs DRP et DALO en début et en fin de PLAN

	Dispositif	Reconnus prioritaires/ demandes validées	Relogés	Part des ménages relogés
Début du 5ème PDALPD (2008)	DALO	173	94	54%
	DRP	372	262	70%
	DALO/DRP	545	356	65%
Fin du 5ème PDALPD (2011)	DALO	105	77	73%
	DRP	586	272	46%
	DALO/DRP	691	349	51%

- La mise en place de la commission DALO a entraîné des transferts entre les deux dispositifs
- Le nombre de relogements reste constant en volume
- Les chiffres des mutations sont faibles

GROUPE 7: Optimiser le rapprochement entre l'offre et la demande dans le parc social



Objectif 2: Optimiser le rapprochement entre l'offre et la demande

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> + Plus de la moitié des demandeurs prioritaires (DRP/DALO) sont relogés + DALO: une instruction en amont associant les bailleurs qui facilite la prise en compte des situations + Mise en œuvre d'une commission et d'un imprimé uniques (PDALPD) + Signature de conventions de réservation avec les bailleurs sociaux + Mutations: des critères de priorité clairement définis et reconnus 	<ul style="list-style-type: none"> - 40 à 50 % de demandes sans réponse: les relogements n'augmentent pas sur la durée du plan - Besoins spécifiques non satisfaits (localisation, accès handicap, grands logements...) - Mixité sociale insuffisante - Des dispositifs complexes pour les ménages et lourds à gérer pour les bailleurs et les travailleurs sociaux - Manque d'outils informatiques performants - Manque de lisibilité de l'articulation DRP/DALO - Mutations: peu de relogements

POINTS de VIGILANCE

- Suivre et observer la réalisation concrète des conventions de réservation des logements du contingent préfectoral
- Étudier la question des refus
- Étudier la question des mutations internes et externes



Des pistes pour le 6^{ème} Plan :

- Réfléchir à des outils communs de suivi et d'animation des relogements (opérateur et « guichet » unique ...)
- Mesurer les délais de relogement et examiner les raisons des blocages
- Penser l'échange de logement avec les réservataires
- Mettre en place l'outil « reporting-logement » pour optimiser le suivi du contingent préfectoral

L'évaluation du 5^{ème} PDALPD/PDAHI



GROUPE 8:

L'accompagnement vers et dans le logement

PDALPD

Action 13 : Accompagner l'accès à un logement autonome dans le parc social (sous-location à bail glissant)

Action 16 et 17 : Fond de Solidarité Logement maintien et accès

Action 18 : Accompagner les ménages dans leur parcours d'insertion par l'amélioration de leur logement

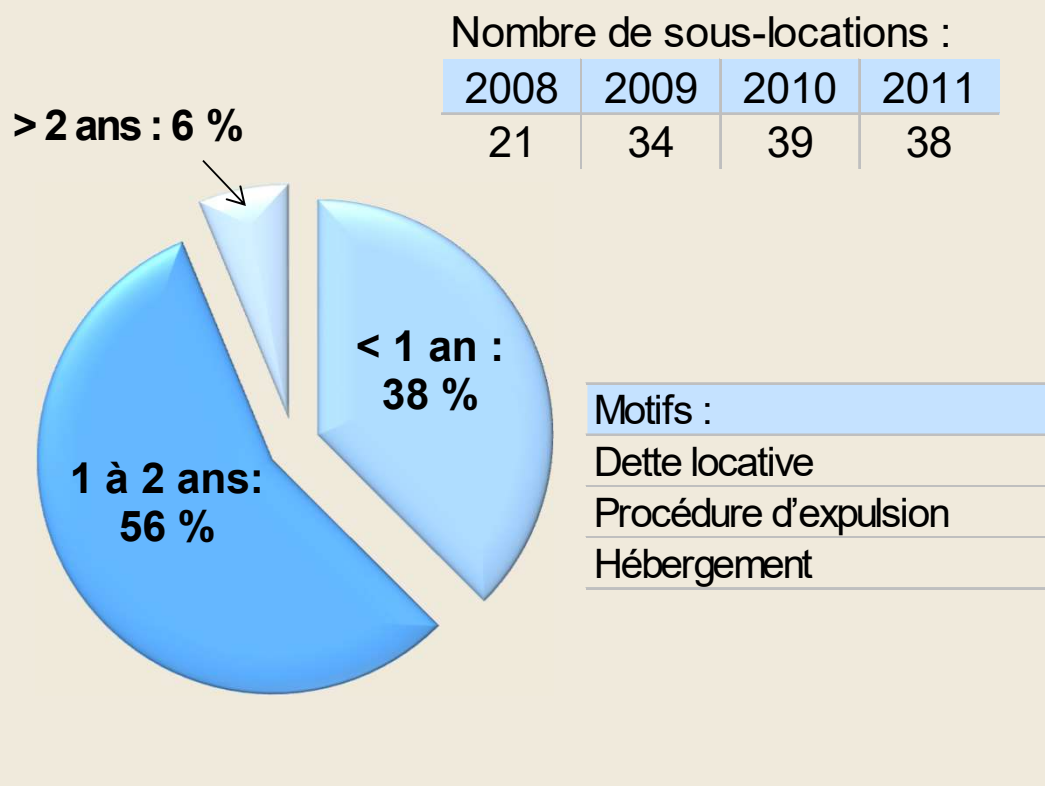
PDAHI

Fiche 8 : L'accompagnement vers et dans le logement

Fiche 9 : L'accès aux soins



Durée de l'accompagnement



► Objectif initial :
25 à 30 sous-locations à bail glissant par an

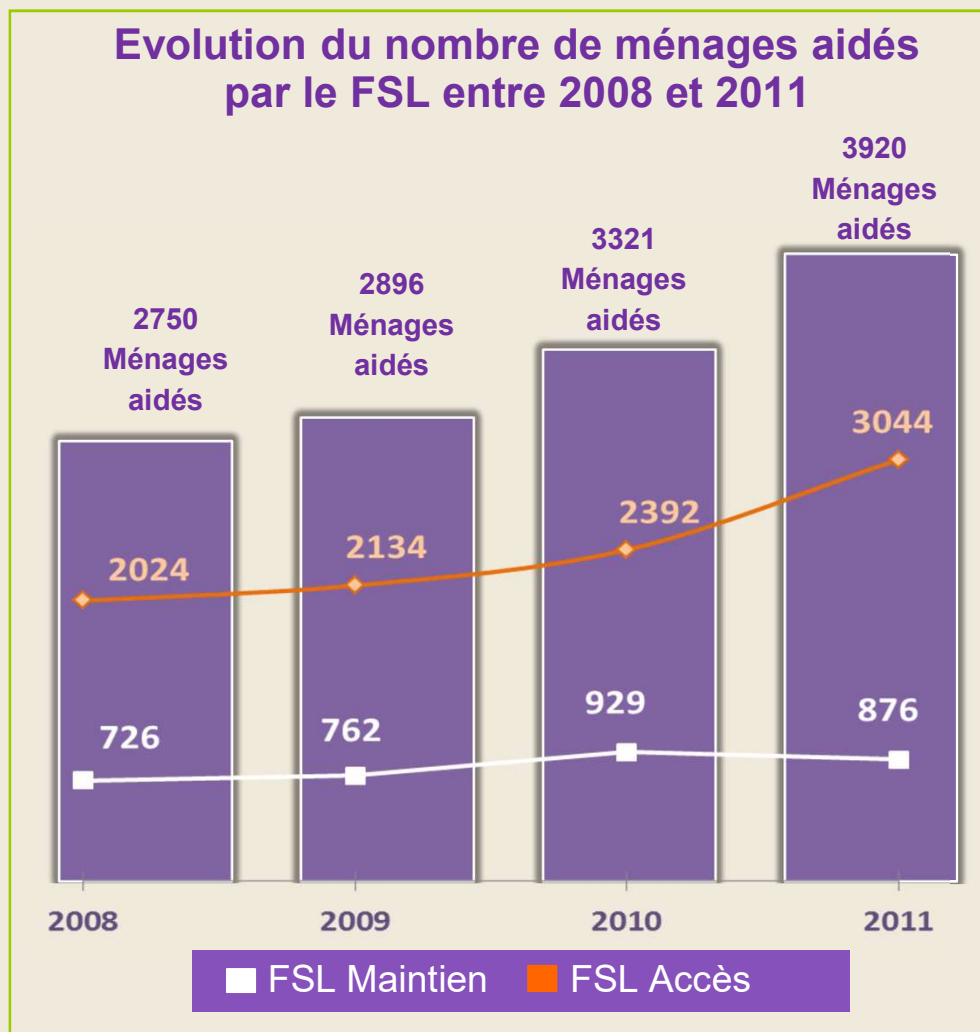
► Réalisé :
- Objectif largement dépassé

- Toutes les demandes de sous-location de ménages éligibles ont été satisfaites

► Avantages :

- Pour le ménage:
Un accompagnement social rapproché visant à son autonomie

- Pour le bailleur:
Gestion locative de proximité et médiation



- Près de 12 900 ménages aidés par le FSL en 4 ans
- La moitié des ménages est bénéficiaire du RSA
- Ce sont majoritairement des personnes seules et des familles monoparentales

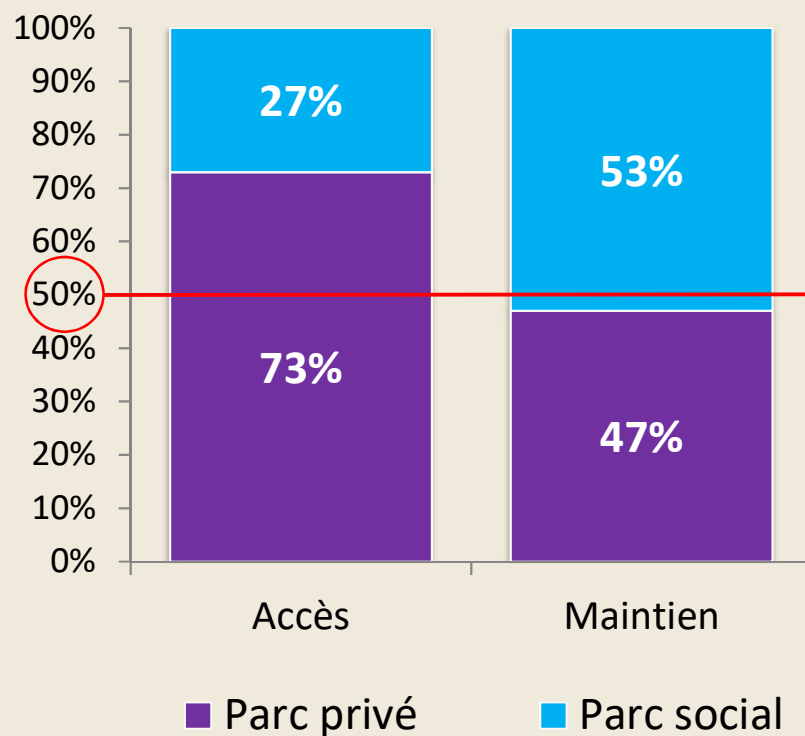
GROUPE 8: L'accompagnement vers et dans le logement

Fonds de Solidarité pour le Logement



Objectif 3: Solvabiliser et accompagner les ménages

Répartition par parc des 12 900 ménages aidés par le FSL



➤ L'intervention du FSL permet de reloger le public du PDALPD majoritairement dans le parc privé et de se maintenir dans un logement social dans un peu plus de la moitié des cas.

GROUPE 8: L'accompagnement vers et dans le logement Fonds de **S**olidarité pour le **L**ogement



**Objectif 3: Solvabiliser et accompagner
les ménages**

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> + 12 900 ménages aidés entre 2008 et 2011 + FSL-Maintien: : modification du règlement depuis 2009: l'occupant retrouve son statut de locataire, en contre partie de l'abandon de la procédure expulsion + Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) : contractualisation de l'accompagnement avec la personne, en complémentarité de l'intervention du service social territorial 	<ul style="list-style-type: none"> - L'aide à l'accès privilégie les capacités financières des ménages plutôt que la composition familiale (logements plus petits) - Prise en compte limitée des conditions de décence des logements à l'accès

POINTS de VIGILANCE

➤ FSL: au vu de la montée en puissance de la demande, quid des moyens à mobiliser ?



Des pistes pour le 6^{ème} Plan :

- Poursuivre l'amélioration de l'information sur les règles d'intervention du FSL
- Rendre plus lisibles les périmètres d'intervention des dispositifs d'aide au relogement
- Développer les outils d'expertise et d'information autour de la précarité énergétique



➤ **3 Objectifs pour accompagner les ménages**

“vers, lors et dans” le logement :

- Favoriser les sorties réussies des structures d’hébergement et de logement adapté vers le logement
- Proposer un accompagnement adapté à des personnes passant directement de la rue au logement
- Prévenir les risques d’expulsion des ménages en difficulté

➤ **Réalisé :**

- deux associations : Espélido (2009) et La Clède (2011)
- En 2011, 147 ménages accompagnés ⇒
82 ménages ont accédé au parc locatif privé
et 12 ménages au parc locatif social



POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> + Accompagnement plus soutenu pour les personnes désocialisées + Travail sur le « savoir habiter » + S'appuie sur un travail de réseau pour un accompagnement pluridisciplinaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de visibilité de la mesure - Difficultés à définir le périmètre exact de l'AVDL - Inégale couverture territoriale : seules Nîmes et Alès sont couvertes

POINTS de VIGILANCE

- L'accompagnement ne doit pas être systématiquement demandé par les bailleurs pour l'accès au logement



Des pistes pour le 6^{ème} Plan :

- Améliorer la visibilité de l'AVDL auprès des acteurs
- Étendre l'accès au dispositif à d'autres territoires que Nîmes et Alès
- Mieux définir l'AVDL par rapport à l'ASLL et la MASP



POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> + Création de 15 Lits Halte Soins Santé à Alès + Antenne Premier Accueil Médicalisée, co-financée par l'Agence Régionale de Santé et la CPAM - Caisse Primaire d'Assurance Maladie + Mise en place par la CPAM du Service d'Intervention sur les Situations d'Urgence 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible connaissance des professionnels du secteur AHI des dispositifs spécialisés en matière de santé

POINTS de VIGILANCE

- Articulation des politiques publiques (Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS), Plan Départementaux d'Intégration (PDI), Politique de la ville, etc.)



Des pistes pour le 6^{ème} Plan :

- Favoriser l'articulation hébergement / logement / soins : actions de communication, inter connaissance, etc...
- Créer des formations communes
- Travailler le lien entre le PDALPD/PDAHI et les « projets de santé de territoires »



GROUPE 9:

Prévenir les expulsions domiciliaires

Action 19 : Prévenir l'endettement des locataires

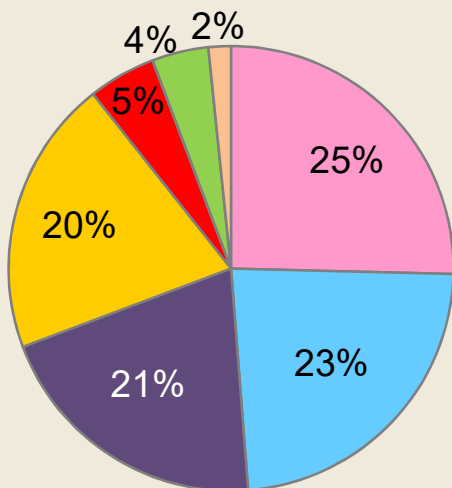
Action 20 : Prévenir les expulsions locatives
dans le cadre de la charte départementale / CCAPEX

Action 21 : Groupe de veille loyers et charges/parc public

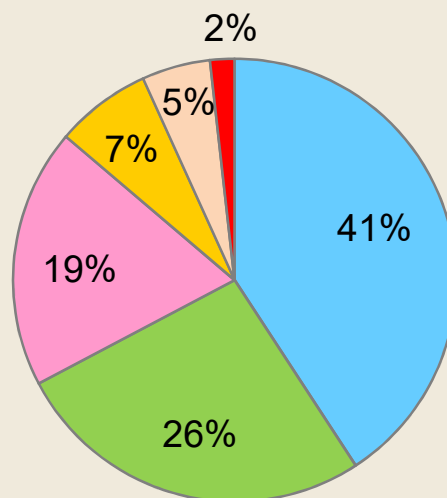


Bilan de la CCAPEX (2011)

LOCATAIRES DU PARC PRIVE



LOCATAIRES DU PARC SOCIAL



- Sans solution
- Accompagnement social en cours
- Maintien aide au logement CAF (à partir de septembre 2011)
- Recommandation relogement
- Relogés
- Recommandation plan d'apurement ou protocole
- Signature nouveau bail

➤ Après une première année de fonctionnement, le bilan de la CCAPEX est positif :

Les 23 commissions réunies en 2011 ont permis, pour les 3/4 des situations :

- d'éviter l'expulsion
- de maintenir les ménages dans leur logement, malgré un examen tardif au stade de la réquisition de la force publique



POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> + Modification du règlement intérieur FSL: maintien dans le logement : statut de locataire retrouvé, abandon de la procédure d'expulsion + Mise en place CCAPEX additionnée d'un accord CAF-CG30 sur la possibilité de maintenir l'aide au logement au-delà des délais légaux + Détection plus précoce des impayés dans le parc social, avec une gestion locative adaptée + Mise en place d'un dispositif, centralisé en Action Sociale, de suivi des impayés signalés à la CAF 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'animation ni de réécriture de la charte départementale de prévention des expulsions - Insuffisance des signalements d'impayés dans le parc privé auprès des organismes payeurs des aides au logement - CCAPEX: dossiers d'expulsion examinés tardivement (stade de la RFP) - Absence d'un outil informatique pour la gestion des dossiers

POINTS de VIGILANCE

- Modifications réglementaires en perspective sur le maintien des aides au logement?
- Retravailler la question du taux d'effort et du « reste à vivre »



Des pistes pour le 6^{ème} Plan :

- Achever la réécriture et assurer l'animation de la Charte de prévention des expulsions
- Faire évoluer le fonctionnement de la CCAPEX en examinant les dossiers plus en amont de la procédure
- Engager une réflexion à partir des études réalisées par l'ADIL pour rendre plus lisible toutes les interventions du FSL maintien et accès, et travailler la définition d'un diagnostic partagé sur le relogement.
- Mise en place d'un espace informatique partagé destiné à sécuriser l'échange de données entre partenaires (ordres du jour, PV)



GROUPE 11:

Lutter contre
la précarité énergétique



POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> + Réactivité et mobilisation des partenaires concernés : un comité de suivi et un répertoire d'actions créés + Réflexion engagée sur le coût global du logement (loyer + charges) 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de leviers, destinés à aider les locataires, notamment dans le parc privé - Complexité de la problématique: de la qualité du bâti au comportement des occupants

POINTS de VIGILANCE

- Lisibilité des différents schémas (plan climat, Plan Régional Santé, PLH...) quel positionnement pour le PDALPD?
- Maintenir une intervention complète de l'aide à la pierre à l'aide à la personne



Des pistes pour le 6^{ème} Plan :

- Rester vigilants et prêts à s'organiser face à une évolution possible des réglementations et dispositifs d'intervention
- S'autoriser à être force de proposition et à rechercher des modes d'intervention nouveaux, même en période de restriction budgétaire
- Identifier le PDALPD comme le lieu de partenariat principal sur le département



GROUPE 10:

La gouvernance
et le pilotage



**Objectif 5: Renforcer la gouvernance
et le pilotage du PDALPD**

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> + Un partenariat soutenu et performant : élément pivot de ce PDALPD + Un partenariat qui s'est élargi à d'autres acteurs + Une forte réactivité face aux évolutions réglementaires et législatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Une inégalité du suivi et des données statistiques en vue du bilan chiffré du PDALPD - Des liens encore flous avec les autres schémas - Une déclinaison territoriale insuffisante - Une difficulté à maintenir le niveau d'implication de certains acteurs

POINTS de VIGILANCE

- La capacité du PDALPD à intégrer de nouveaux champs d'intervention
- Le maintien de la réactivité face aux évolutions législatives et réglementaires
- La difficulté de l'action publique face à la pénurie des moyens



Des pistes pour le 6^{ème} Plan :

- Développer une doctrine et une méthode homogène de suivi statistique en lien avec l'Observatoire du Plan Départemental de l'Habitat
- Accompagner des initiatives locales sur des thématiques ciblées
- Poursuivre la réflexion sur les publics spécifiques
- Mettre en place des outils de communication et de suivi



Comité responsable du PDALPD 26 juin 2012